

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2023

Présents : C. Beton, G. Bertola-Boudinaud, C. Jacobs, L.Glad, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, M.Vuong, I. Groussol, X. Francisco, M.P Mermet, G.Bagci, J.P. Rukundo , D. Rahis, B. Belony, J.P. Mailles,

Excusés : C. Sondaz (pouvoir à J. Gallin-Martel), N. Paccini (pouvoir à C. Jacobs), C. Souak (pouvoir à MP Mermet), N. Yvrard (pouvoir à B. Belony), A. Talbot (pouvoir à JP Mailles), S. Andriot (pouvoir à M. Vuong)

Secrétaire de séance : C. Jacobs

Débat sur l'activité de la poste :

Lors du Conseil Municipal du 9 juin, il a été demandé d'examiner les différentes pistes qui s'offrent à la commune en matière d'offre postale (Bureau de proximité, agence postale communale, relais poste-commerçant).

Une nouvelle rencontre avec la poste et un examen des différentes hypothèses ont été réalisés. La Poste informe que les deux points de contact ne seront pas maintenus : ce sera maintien du bureau de poste à 12h par semaine (4 demi-journées), ou maintien du Relais-Poste Commerçant.

Un élu ayant proposé la création d'une agence postale communale, cette troisième solution a été étudiée. Pour une ouverture guère plus importante que le bureau actuel (17h) cela implique pour la commune de prendre en charge un poste d'agent à $\frac{3}{4}$ de temps, plus le fonctionnement du local. Une solution bien trop coûteuse pour la commune.

Suite au débat, le conseil municipal décide de demander à la Poste de venir expliquer la situation lors d'une réunion publique, puis, lors de la réunion du Conseil Municipal.

Don de la moto-pompe aux Pompiers :

La commune a fait l'acquisition en novembre 1937 d'une moto-pompe qui a été mise à la disposition des Pompiers.

Ce matériel est aujourd'hui dépassé et son utilisation n'est plus d'actualité. La commune le conserve dans ses locaux sans autre finalité.

Il est proposé de faire don de la moto-pompe au SDIS, cette dernière ayant une valeur historique liée aux Pompiers. Charge aux Pompiers de la mettre en valeur. (Unanimité)

Convention avec le CDG 38 Dossiers retraite :

L'accompagnement pour l'élaboration des dossiers de retraite par le Centre de Gestion de l'Isère est devenu payant depuis janvier 2023.

Le projet de convention a été transmis à tous les conseillers à la suite du dernier Conseil Municipal.

La Commune fait appel au Centre de gestion pour le contrôle des dossiers avant liquidation (250 €/dossier). Pour rappel 2 départs en retraite sont prévus pour les 3 prochaines années.

Suite au débat sur le fonctionnement du Centre de Gestion de l'Isère, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention (18 voix pour et 5 abstentions).

